
VILLE DE MARLES-LES-MINES

**Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal**

Séance du samedi 4 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, Salle Gabriel PIGNON, le samedi 4 juillet 2020 à 17 heures, sous les présidences successives de Monsieur COFFRE Marcel, Maire sortant, Monsieur Jean-Marie POHIER, conseiller municipal le plus âgé, Monsieur Eric EDOUARD, maire élu, en suite de convocation en date du 30 juin 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents à l'appel : M. EDOUARD Eric, M. POHIER Jean-Marie, Mme TOURSEL – DERUELLE Karine, M. MICHALSKI Richard, Mme BACHELET Véronique, M WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS – OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET– KONIECZNY Annette, Mme LENTWOJT Suzanne, M BOBEK Bernard, Mme LOUCHART Christiane, M DANDRE Francis, M. ZIEMNIAK Jean-Luc, Mme LERICHE CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, M. BENS Frédéric, Mme SZYMKOWIAK BLASCHKE Virginie, Mme NAGORNIEWICZ Angélique, Mme CUISINIER– QUEVA Peggy, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. COUVILLERS Nicolas, Mme LIGNIER Irène, M. DUCLERMORTIER José, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie, Mme LAISNE Nathalie.

Étaient absents représentés : /

Étaient absents non représentés : /

Soit 29 présents, 0 absent excusé, 0 pouvoir, soit 29 votants.

1. Installation du Conseil Municipal

Monsieur Marcel COFFRE, Maire sortant, préside le Conseil Municipal.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal des dernières élections. Il déclare installés les Conseillers Municipaux élus, lors du second tour des élections municipales du 28 juin 2020.

La liste conduite par Monsieur Eric EDOUARD « NOTRE PARTI, C'EST MARLES ! » a obtenu 22 sièges. Sont élus : Monsieur EDOUARD Eric, Madame TOURSEL – DERUELLE Karine, Monsieur POHIER Jean-Marie, Madame BACHELET Véronique, Monsieur MICHALSKI Richard, Madame COUVILLERS – OBOEUF Sandrine, Monsieur WATTEL Jean-Marc, Madame GOZET – KONIECZNY Annette, Monsieur ZIOLKOWSKI Félix, Madame NAGORNIEWICZ Angélique, Monsieur BOBEK Bernard, Madame LENTWOJT Suzanne, Monsieur ZIEMNIAK Jean-Luc, Madame SZCZEPANIAK Caroline, Monsieur BENS Frédéric, Madame LERICHE – CRETON Martine, Monsieur COUVILLERS Nicolas, Madame SZYMKOWIAK – BLASCHKE Virginie, Monsieur NOWACZYK Freddy, Madame CUISINIER – QUEVA Peggy, Monsieur DANDRE Francis, Madame LOUCHART Christiane.

La liste conduite par Monsieur Jérôme LEROY « RASSEMBLEMENT MARLESIEN » a obtenu 6 sièges. Sont élus : Monsieur LEROY Jérôme, Madame DECOURCELLE Cindy, Monsieur DUCLERMORTIER José, Madame LIGNIER Irène, Monsieur DECOURCELLE Jérémy, Madame VANNECKE Aurélie.

La liste conduite par Madame Nathalie LAISNE « ENSEMBLE MARLES 2020 » a obtenu 1 siège. Est élue : Madame Nathalie LAISNE

Monsieur le Président, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 28 juin 2020.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des collectivités Territoriales, Monsieur Marcel COFFRE, Maire sortant cède la présidence du Conseil Municipal au plus âgé des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Marie POHIER.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Marie POHIER, procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et constate qu'il n'y a pas de pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie VANNECKE a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

3. Election du Maire

Monsieur le Président, Jean-Marie POHIER donne lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Monsieur le Président enregistre les candidatures de Madame Irène LIGNIER, Monsieur Eric EDOUARD et Monsieur Jérôme LEROY.

Ont obtenu :

Monsieur EDOUARD Eric	21 voix
Monsieur LEROY Jérôme	3 voix
Madame LIGNIER Irène	1 voix

Monsieur Eric EDOUARD, ayant obtenu la majorité absolue, avec 21 voix, est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

4. Détermination du nombre de maire-adjoints

Monsieur le Président indique qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre de maire-adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de fixer à 8 le nombre de maire-adjoints pour un effectif légal de 29 membres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à huit, le nombre de maire-adjoints.

5. Election des maire-adjoints

Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection des maire-adjoints et enregistre les candidatures.

La liste « Notre parti, c'est Marles ! » conduite par Monsieur POHIER Jean-Marie, est présentée.

La liste « Notre parti, c'est Marles ! » conduite par Monsieur POHIER Jean-Marie, a obtenu la majorité absolue, 21 voix.

Sont élus maire-adjoints de Marles-les-Mines selon le rang, ci-après indiqué, et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- M. POHIER Jean-Marie,	1 ^{er} maire-adjoint
- Mme TOURSEL – DERUELLE Karine,	2 ^{ème} maire-adjoint
- M. MICHALSKI Richard,	3 ^{ème} maire-adjoint
- Mme BACHELET Véronique,	4 ^{ème} maire-adjoint
- M. WATTEL Jean-Marc,	5 ^{ème} maire-adjoint
- Mme COUVILLERS – OBOEUF Sandrine,	6 ^{ème} maire-adjoint
- M. ZIOLKOWSKI Félix,	7 ^{ème} maire-adjoint
- Mme GOZET – KONIECZNY Annette,	8 ^{ème} maire-adjoint

6. Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Président procède à la lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une copie en est remise aux élus ainsi que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

7. Ordre du tableau du conseil municipal

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'établir l'ordre du tableau dans lequel sont classés les membres du conseil municipal en vertu de l'article L2121-1 du Code Général des collectivités territoriales, le rang est fixé comme suit :

Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.

Sous réserve du dernier alinéa des articles L2122-7-1 et L2122-7-2 et du second alinéa de l'article L2113-8-2, du code précité, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Monsieur le Président donne lecture du tableau établi :

Maire	M.	EDOUARD Eric
Premier maire-adjoint	M.	POHIER Jean-Marie
Deuxième maire-adjoint	Mme	TOURSEL – DERUELLE Karine
Troisième maire-adjoint	M.	MICHALSKI Richard
Quatrième maire-adjoint	Mme	BACHELET Véronique
Cinquième maire-adjoint	M.	WATTEL Jean-Marc
Sixième maire-adjoint	Mme	COUVILLERS – OBOEUF Sandrine
Septième maire-adjoint	M.	ZIOLKOWSKI Félix
Huitième maire-adjoint	Mme	GOZET – KONIECZNY Annette
Conseillère municipale	Mme	LENTWOJT Suzanne
Conseiller municipal	M.	BOBEK Bernard
Conseillère municipale	Mme	LOUCHART Christiane
Conseiller municipal	M.	DANDRE Francis
Conseiller municipal	M.	ZIEMNIAK Jean-Luc
Conseillère municipale	Mme	LERICHE CRETON Martine
Conseiller municipal	M.	NOWACZYK Freddy
Conseiller municipal	M.	BENS Frédéric
Conseillère municipale	Mme	SZYMKOWIAK BLASCHKE Virginie
Conseillère municipale	Mme	NAGORNIEWICZ Angélique
Conseillère municipale	Mme	CUISINIER – QUEVA Peggy
Conseillère municipale	Mme	SZCZEPANIAK Caroline
Conseiller municipal	M.	COUVILLERS Nicolas
Conseillère municipale	Mme	LIGNIER Irène
Conseiller municipal	M.	DUCLERMORTIER José
Conseiller municipal	M.	DECOURCELLE Jérémy
Conseillère municipale	Mme	DECOURCELLE Cindy
Conseiller municipal	M.	LEROY Jérôme
Conseillère municipale	Mme	VANNECKE Aurélie
Conseillère municipale	Mme	LAISNE Nathalie

8. Désignation des conseillers communautaires à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR)

Monsieur le Président rappelle que la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 dispose qu'à compter de 2014, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales. L'électeur désigne le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité.

Monsieur le Président rappelle le résultat des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, PREND ACTE de cette élection.

Les conseillers communautaires élus sont :
Monsieur Eric EDOUARD
Madame Karine TOURSEL – DERUELLE.

Le conseiller complémentaire est :

9. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Président rappelle les dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R123-7, qui stipule que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6.

Monsieur le Président propose de fixer à 12 (6 membres élus par le Conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire), le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 12, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

10. Election du délégué de la commune pour la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62)

Monsieur le Président rappelle que la commune doit désigner le délégué de la commune pour la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62). Les délégués sont désignés pour la durée du mandat électoral de l'organe délibérant dont ils sont issus.

Rôle du délégué désigné pour représenter la commune :

- Être un véritable relais entre la commune et la FDE 62
- Rapporter les actions de la FDE 62
- Prendre part aux enjeux environnementaux sur notre territoire
- Représenter la commune lors des réunions d'informations, réunions thématiques, réunions d'arrondissement
- Participer à des groupes de travail

Monsieur le Président enregistre la candidature de Monsieur Nicolas COUVILLERS.

Monsieur Nicolas COUVILLERS, ayant obtenu la majorité absolue, avec 24 voix, est désigné délégué de la commune pour la Fédération Départementale d'Energie (FDE 62).

11. Election des délégués de la commune au SIVOM de la Communauté du Bruaysis

Monsieur le Président expose que la commune de Marles-les-Mines étant membre du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, elle doit procéder à la désignation de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants afin de la représenter au sein du comité syndical.

Monsieur le Président invite le Conseil Municipal à élire chacun de ces délégués.

Ainsi après avoir enregistré les candidatures, il est procédé aux opérations de vote.

Monsieur Eric EDOUARD (23 voix), Madame COUVILLERS-OBOEUF Sandrine (23 voix), Monsieur POHIER Jean-Marie (23 voix), Madame NAGORNIEWICZ Angélique (22 voix), Monsieur ZIEMNIAK Jean-Luc (22 voix), Madame BACHELET Véronique (22 voix), ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués titulaires.

Monsieur COUVILLERS Nicolas (22 voix), Madame GOZET-KONIECZNY Annette (23 voix), Monsieur MICHALSKI Richard (24 voix), Madame LERICHE CRETON Martine (24 voix), Monsieur BOBEK Bernard (22 voix), Madame TOURSEL-DERUELLE Karine (22 voix), ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués suppléants.

Le Conseil Municipal

DESIGNE les personnes suivantes en tant que délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune de Marles-les-Mines au sein du comité syndical du SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Eric EDOUARD	Monsieur COUVILLERS Nicolas
Madame COUVILLERS - OBOEUF Sandrine	Madame GOZET- KONIECZNY Annette
Monsieur POHIER Jean-Marie	Monsieur MICHALSKI Richard
Madame NAGORNIEWICZ Angélique	Madame LERICHE CRETON Martine
Monsieur ZIEMNIAK Jean-Luc	Monsieur BOBEK Bernard
Madame BACHELET Véronique	Madame TOURSEL - DERUELLE Karine

PRECISE que la présente délibération sera transmise au Président du SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45.



Le Secrétaire de séance

Aurélië Vannecke

Madame Aurélie VANNECKE